

On l'abonne au bureau  
des affaires européennes.

12 F. 25 fr. PAR AN,  
payable par trimestre et  
à l'avance.

Abonnement : 4 fr. la ligne  
caractère 9 points, noir,

AU COMPTANT

S'adresser au bureau des  
affaires européennes.

# MESSAGER

## DE TAHITI.

### PARTIE OFFICIELLE.

Par suite du retour à Papapeo de M. le Commissaire Impérial, M. le capitaine d'artillerie a cessé d'être chargé de la direction du service, depuis le 23 du courant.

M. le Commissaire Impérial partira mercredi prochain, 1<sup>er</sup> octobre, pour se rendre à Moorea et y faire sa tenue d'inauguration.

M. le juge de paix partira le même jour pour Moorea où l'appellent plusieurs affaires de justice; il sera sur même temps chargé du réensemblage de la population européenne établie dans cette île.

### PARTIE NON OFFICIELLE.

Monsieur le Commissaire Impérial est rentré mercredi dernier de sa tournée d'inspections dans les districts, qui n'a pas duré moins de quatre jours. Partant sur son passage, les populations sont accourues à sa rencontre; partout l'empressement a été le même pour saluer et complimenter le représentant du grand souverain dont la protection couvre les îles de la société. Les chefs ont rivalisé, de zèle pour lui faire dans chaque district une réception convenable; plus d'une fois son cœur a été touché des marques de sympathie et d'amitié qu'il a rencontrées sur sa route; plus d'une fois sa voix a trahi son émotion quand il a répondu aux discours de tous ces hommes simples et bons qui, sans viser à faire de l'effet par des phrases sonores ou de belles périodes, trouvaient, sans y songer, la véritable eloquence, celle du cœur; celle qui prend si sainement dans de nobles et beaux sentiments. Chaque jour de ce voyage a été un jour de lâche et quand nous parlions ainsi, nous ne voulions en rien faire allusion à ces tournées officielles des personnalités qui, le plus souvent, ne reçoivent qu'avec cansu de honneurs commandités, ici, rien de semblable; on était sûr du pure arrivant au milieu d'enfants qui ont longtemps attendu sa venue, tant la joie était vive et la sympathie sincère. On pouvait dire de tous: ils sont heureux et ils garderont un bon souvenir de ces îles de famille.

Pour rester justes, nous ne citerons ici le nom d'aucun chef, quelques quelques-uns d'entre eux soient sans tout les rapports, à la hauteur des moeurs et des habitudes européennes, mais nous ne laisserons pas passer sous silence la brillante réception faite à M. le Commissaire impérial, à la résidence de Papaoz, que S. M. habite généralement et dont elle a fait les honneurs, avec une grâce parfaite et une hospitalité vraiment royale. Ceux qui prennent à ce pays un intérêt véritable ont vu, avec plaisir, cet excellent accord régnant entre les deux pouvoirs qui se partagent le gouvernement du protectorat. Cette dernière journée a également été un voyage, où, à chaque pas nous avons pu reconnaître combien l'apôtre français a su se concilier de sympathies et d'affection; dans ce pays où il eut à lutter contre tant d'obstacles il est hors de son établissement. Nous espérons fermement, disons-nous, que, plus les Tahitiens auront de rapports avec nous, plus ils apprendront à apprécier les intentions loyales et désintéressées de la France, qui n'a jamais voulu leur bien et pour un travail honnête, mais certain, dont les progrès se font déjà sentir d'une manière remarquable, ils arriveront, guidés avec sagesse et fermeté, à être au niveau de la civilisation européenne.

Le résultat de l'inspection est des plus satisfaisant. Les routes sont partout en bon état; il ne faut excepter que les points où des difficultés naturelles imposables à surmonter, les ont de tout temps, rendues impraticables. Les enclos particuliers, que la loi vise par la dernière assemblée, à substituer aux enclos publics et rendus obligatoires, pour tous les humains valides, sont presque partout achevés. Plausibles propriétaires ont rendu des éloges pour la bonne construction de leurs clôtures et l'état avancé de leurs plantations; il est juste, on reste, de dire que l'exemple est venu d'en haut; en passant à Papapeo nous avons vu un vaste jardin que S. M. a fait planter de bananiers et de diverses autres productions du pays, pour se conformer à la loi générale. Cette nouvelle création ne peut manquer d'aboutir d'excellents résultats, et ce qu'elle assurera à la ville de Papapeo un approvisionnement considérable des

produits végétaux du pays et qu'elle accoulera les Indiens à vivre du produit de leur travail. Auparavant ils se contentaient de leurs maîtrises ou, quand les arbres à pain ne portaient pas de fruits, ils se boraient à aller chercher du temps en temps dans la montagne, les îles (bananes sauvages) qui faisaient vivre la famille pendant quelques jours, et tout le monde vivait dans l'isolement la plus complète, sans songer à disputer aux goyaviers qui l'évitaient de toutes parts, un quelconque fruit qu'ils demandaient à produire.

Les écoles qui avaient mérité l'an passé derrière quelques observations sévères de la part de M. le gouverneur en Bousel, ont été l'objet d'un examen minutieux. Les conseils donnés par le Vœu du Roi aux chefs et aux familles, ont été étudiés et ont produit leurs fruits; toutes les écoles ont obtenu des élèves pour leur bonne tenue et les progrès des écoliers. Celles qui sont dirigées par des indigènes ont presque partout présenté quelques élèves de choix, auxquels M. le Commissaire Impérial a distribué des prix nombreux, comme témoignage de sa satisfaction. Collège des Paos, Teahupo, Puna, Maheava, Tiore, et Papaseo méritent une mention spéciale; elles surpassent les autres par le nombre plus grand de leurs élèves sachant lire et écrire, ainsi que par quelques sujets qui possèdent des connaissances plus étendues en arithmétique et en géographie. L'école d'Hauape dont l'instituteur, le jeune Armand, de Nuhira, parle parfaitement le français, connaît quelques enfants qui apprennent cette langue. M. le Commissaire Impérial a vu, avec le plus grand plaisir, le bon exemple donné par la famille du chef dont les fils suivent assidûment les classes et ont obtenu les premiers prix.

Nous avons aussi jusqu'ici, avec l'intention de nous en occuper plus longuement, les deux écoles de Papapeo et de Papenutu, dirigées par les B.R. P.P. Nicolas Blanc et Collette de la mission Calviot qui, Ces écoles ouvrent une ère nouvelle à l'éducation Tahitienne et la font entrer dans une voie qui ne peut manquer d'être suivie avec un grand succès.

Quoique leur existence date à peine d'une année, les progrès des élèves en lecture, en écriture, en langage français, sont vraiment étonnantes. Mais le point sous ce rapport dans lequel elles se distinguent entre toutes, c'est l'attention portée par les maîtres sur la conduite et les mœurs des élèves. Il ne se contentent pas de leur instruire, de leur insérer l'esprit des connaissances nécessaires à l'homme libre et éclairé; ils ont à remplir une autre mission: que leur impose le caractère sacré dont ils sont revêtus; c'est de former à la morale le cœur de ces jeunes enfants dont l'avenir est entre leurs mains. C'est à cette tâche ardue et difficile qu'ils se sont dévoués et ils trouveront leur récompense dans le succès dont leurs efforts seront couronnés.

A Paparitū, le père Collette qui a su si bien se concilier l'affection des habitants a fait un peu immange pour arriver à ce but. Il a décidé quelques parents à lui confier complètement leurs enfants; c'était la une chose difficile à obtenir et qui fait le plus grand éloge de l'instituteur. Il a réuni dans une maison que nous devrons bientôt appeler le collège de Marigella une trentaine d'enfants qui accusent les meilleures dispositions pour bien profiter de ces leçons. Ils pourront à leur propre subsistance et à celle de quelques uns de leurs camarades plus faibles et plus jeunes, en allant tous les samedis chercher des vivres dans la valle; mais entre cela, ils ont fait eux-mêmes un enclos de vingt-bras sur d酬e, il y ont placé du taro et dans quelque temps ils fourriront eux-mêmes à leurs besoins; ils ne seront plus obligés de perdre un jour pour se nourrir pour aller chercher des vivres, et les parents n'auront pas à s'en occuper. L'intendant du père Collette trouvera donc en lui-même les forces nécessaires pour subsister; cette idée foudroyante ne manquera pas de trouver des imitateurs partout où elle pourra être mise à exécution; et s'il en est ainsi, la jeune génération des écoles, tout en passant une partie de ses récréations à cultiver de petites plantations, qui ne seront pour elle qu'une source d'amusement et une occupation pleine d'intérêt, acquerra l'habitude du travail journalier auquel les Tahitiens ont tant de peine à s'astreindre.

Le district de Teahupo a suivi l'exemple donné par Papara, Papeari et Atamahano. Il a choisi pour jugefiteur le père Vidal Laforgue qui n'attend pour arrêter sa condamnation que la construction d'une école, et n'aime moins à encourager par les nombreux travaux qu'il offre aux indigènes, la prudeuse suspicion des enemis, qui doit avoir lieu un an après la prolongation de la loi nouvelle.

Monsieur le Commissaire Impérial a passé jeudi dernier, 26 l'inspection de l'école de Papeete. Les résultats de l'examen ont été assez satisfaisants pour les filles, mais laissent beaucoup à désirer du côté des garçons. Ceux-ci sont peu nombreux et manquent d'assiduité; aussi sont-ils depuis peu en savoir par leurs compagnons d'étude. En présence de cet état de choses, auquel il faut apporter un remède, il a été décidé que tous jeunes garçons qui se rendraient régulièrement en classe, seraient payés de huit jours de travail, pendant lesquels ils seraient assurés d'être pris en charge et d'avoir à surveiller leurs études et à s'assurer de leur exactitude.

A ce sujet, un avis de nouveau les personnes qui emploient chez elles des jeunes indigènes comme domestiques, à leur favoriser les moyens de suivre assidûment l'école.

Aussiôt près son retour de Moorea, M. le Commissaire Impérial se propose de réunir un concours général, les élèves qui ont mérité des prix dans les différentes écoles. Tous les indigènes ont accueilli avec une grande satisfaction cette décision de l'autorité supérieure. En dernière solennité de ce grand date de 1851 et de toutes parts, instancieurs et écoliers se préparent à celle-ci, avec ardeur.

#### NOUVELLES LOCALES

Depuis longtemps des vols nombreux avaient été signalés à la police, qui n'avait pu encore arrêter les coupables; lorsque mardi dernier il s'en est commis un nouveau d'une audace inouïe et accompagné dans des circonstances montrant que l'auteur de ce crime était disposé d'exercer son industrie sur un plus grand théâtre, en consignant des sommes colossales dont la gazzette des tribunaux se charge de faire connaître les noms. Entre neuf heures et neuf heures et demie, au moment où M. Longomazino était à déjeuner avec sa famille, on s'est introduit dans sa chambre à coucher en levant un rideau d'une fenêtre, dont les vitres sont malicieusement malproprees en dehors; on a enlevé une somme de neuf-cent francs; contenue dans un sac, ramassé dans une malie ouverte, et le valeur fut retrouvée en courant la crise, pour servir plus commodément qu'il n'était entier. Des traces de terre rouge remarquées aux endroits où l'on avait dû s'appuyer pour pénétrer à l'intérieur ont porté les soupçons sur quelques indigènes, qui avaient travaillé le sacin, aux rebustaines, à la réparation d'un four. Mais au secut et interrogato plausius lois séparément, de ont fait par avocer et condamné eux-mêmes les agents de la police aux lieux où ils avaient caché l'argent souillant. On est ainsi parvenu à en retrouver la plus grande partie; on espère que la somme entière pourra être restituée à son propriétaire.

#### GREFFE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DES ILES DE LA SOCIÉTÉ.

Par jugement du 24 septembre 1856, le tribunal de police correctionnel, jugeant en dernier ressort et faisant application des articles 411 du code pénal métropolitain, à 7 et 10 de l'arrêté local N° 36, condamne le sieur Sérigny, Christophe Simon, menuisier à Papeete à 16 francs d'amende, 50 francs de dépens et aux frais de la procédure; pour avoir été brûlatoire, commis par lui, sur la personne du sieur l'Hosselier, démissionnaire du sieur Thomas restaurateur à Papeete.

V. : Pour extrait conforme.

Le président, Le Greffier,  
MAYERNAK. V. Durand.

#### BATIMENTS SUR L'ILE.

##### DE GUERRE.

21 juillet, Gouët de coloniale Hydrographique, commandé par M. Rosenving, lieutenant de vaisseau;

Gouët de coloniale Papeete, désarmé,

##### DE COMMERCE.

28, Brig anglaise Crocodile, cap. Cribbie.

11 septembre, Gouët du protectorat Jane, cap. Keith.

Mouvements du port de Papeete, du vendredi 13 au samedi

20 septembre 1856.

#### ENTRES.

##### NETT.

Devant le port de 15 au 18. Baliseur américain Nodas, cap. Howland, 350 tonneaux, 31 hommes d'équipage, venant de la pêche sur les côtes de la Nîle Zelande, 120 barils.

#### SORTIS.

4. Gouët de protectorat Gazelle, cap. Chapman, pour les Pomotous.

#### BATIMENTS SUR L'ILE.

##### DE GUERRE.

21 juillet, Gouët de coloniale Hydrographique, commandé par M. Rosenving, lieutenant de vaisseau,

Gouët de coloniale Papeete, désarmé,

##### DE COMMERCE.

28, Brig anglaise Crocodile, cap. Cribbie.

9 septembre, Gouët du protectorat Emma L. Simpson, cap. Danham, 120 tonneaux, 8 hommes d'équipage, 1 passager, venant d'Ama en 2 jours, 40 tonnes d'huile.

#### ENTRES.

21. Gouët du protectorat Emma L. Simpson, cap. Danham, 120 tonneaux, 8 hommes d'équipage, 1 passager, venant d'Ama en 2 jours, 40 tonnes d'huile.

#### SORTIS.

22, Gouët du protectorat Jane, cap. Keith, pour Rarotonga.

#### ANNONCES.

##### AVIS.

Les coiffeurs du siège Blondel sont priés de se réunir lundi 29, à 11 heures, chez M<sup>e</sup> Cebert.

L'imprimeur, Gérant LE GUILLANTON.

#### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 10 AU 27 SEPTEMBRE 1856.

DATES	BANDEUR HYGROMÉTRIQUE	TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6h. 10h. mat. 4h. 10h. du soir:	Tension moyenne de la vapeur	Humidité relatif en centimes	Quantité de pluie tombée	Vents dominants pendant le jour
		hauteur moyenne	oscillation diurne	Minima. Maxima. Moyenne					
S. 20	761,80	002,1	19,8	28,0	23,89	14,05	48,70	80,8	O.
U. 21	769,17	001,2	25,5	29,0	21,73	27,62	19,86	95,5	E.
L. 22	762,40	001,2	19,7	23,6	22,65	22,42	17,21	82,4	N.
M. 23	767,32	000,9	19,0	26,0	22,50	22,37	16,29	77,1	N.
J. 24	762,15	001,7	19,6	25,8	22,20	22,55	17,21	81,2	O.
J. 25	762,60	002,2	19,5	27,0	23,15	23,07	16,44	75,8	E.
V. 26	761,97	001,3	19,5	27,1	23,30	23,72	17,06	76,8	E.